



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITE DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, le règlement suivant a reçu toutes les approbations requises pour son entrée en vigueur.

Le conseil a adopté par résolution le règlement **numéro 534-2021 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.**

Le règlement est disponible pour consultation du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures, au bureau de la municipalité, situé au 25, rue Laforest à Saint-Ignace-de-Loyola.

Ce règlement a été adopté lors d'une séance régulière tenue le 3 août 2021.

En conséquence, le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur à la publication du présent avis.

Fait et donné à Saint-Ignace-de-Loyola,
ce 4 août 2021

Mélanie Messier

Mélanie Messier, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière